



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

alcoolémie

Question écrite n° 57975

Texte de la question

M. Roger Boullonnois appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur les nouveaux systèmes de contrôle de l'alcoolémie. Cela passe par l'installation de machines permettant de contrôler son taux d'alcoolémie à la sortie des lieux de consommation courante d'alcool, comme les bars, les discothèques ou les restaurants et serait ainsi un outil en faveur de la sécurité routière. La mauvaise connaissance de son degré d'alcoolémie est un élément essentiel de la conduite en état d'ébriété, car l'appréciation du dépassement du taux légal demeure difficile pour les automobilistes. La mise en place de telles machines permettrait donc aux conducteurs potentiels de connaître leur taux d'alcool dans le sang avant de prendre le volant. Il s'agirait d'une mesure de nature préventive qui, associée aux mesures répressives prises par le Gouvernement, permettrait de lutter contre l'alcool au volant. De tels systèmes existent déjà dans certains pays, comme le Canada. Il entend donc connaître le sentiment du Gouvernement à ce sujet, et les mesures qu'il envisage de prendre afin de favoriser la mise en place d'un tel dispositif.

Données clés

Auteur : [M. Roger Boullonnois](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57975

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 15 février 2005, page 1533